



Association des Maires, des Adjointes
et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales

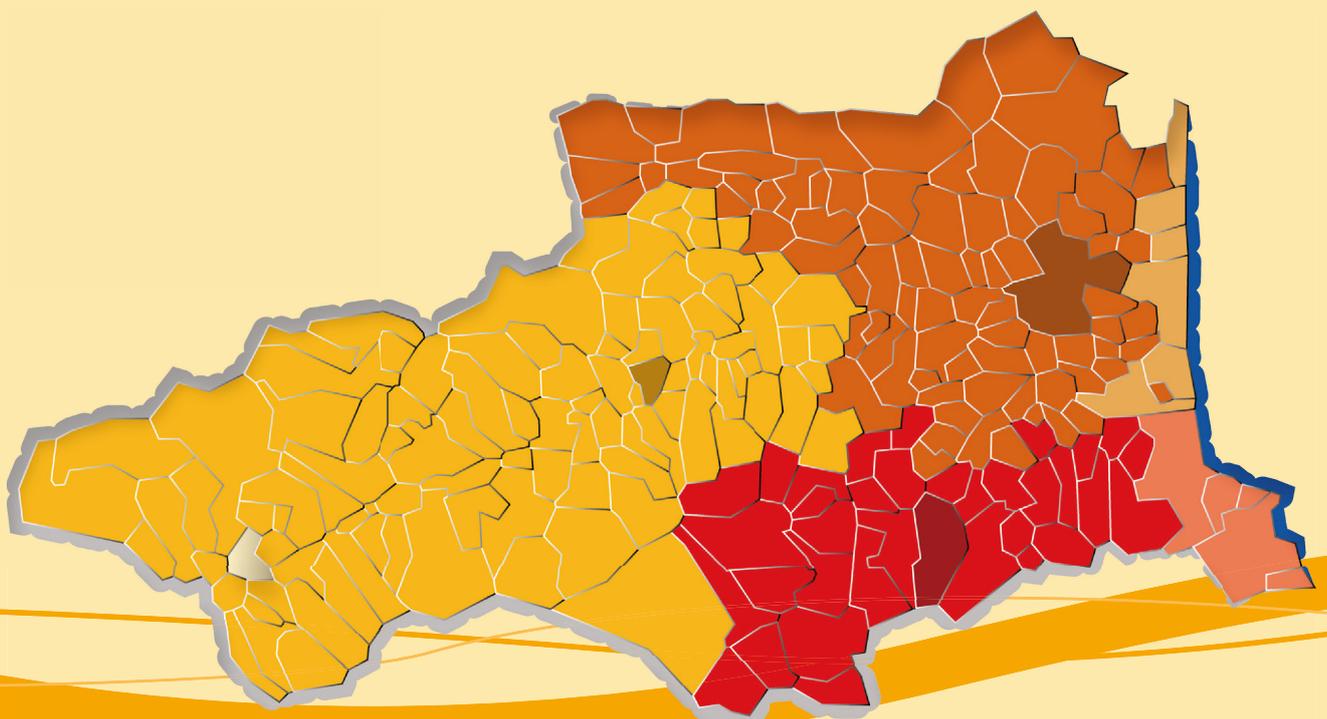
AMF66 *Infos*

Le Magazine d'Information
de l'Association

SALON DES MAIRES &

SPÉCIAL

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL





LE SALON 2021 EN IMAGES

Avant l'inauguration, le Conseil d'Administration de l'AMF66 s'est tenu en présence de M. Le Préfet. Ils ont travaillé sur la création de l'Union départementale des CCAS, la problématique PGRI et les activités de l'AMF66.



Edmond JORDA, Président de l'AMF66 a procédé à l'inauguration de ce 9^{ème} Salon en présence des membres du Bureau de l'Association et de Mme Carole DELGA, Présidente de la Région, M. Étienne STOSKOPF, Préfet des P.O. et Mme Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental des P.O.



Les personnalités ont ensuite visité tous les stands des exposants.



Les élus, fonctionnaires territoriaux et invités, ont pu écouter plusieurs conférences et formations sur différents thèmes comme les énergies thermiques renouvelables, la revitalisation des centres anciens, la résorption des zones blanches/grises, le management des DGS et Secrétaires de Mairie, la communication avec ses concitoyens, et comment valoriser l'action municipale sur les médias sociaux...



LE SALON 2021 EN IMAGES



SUITE...



L'AMF66 et la FRTP ont aussi remis les Trophées des Travaux Publics à 3 collectivités et entreprises lauréates qui ont réalisé un projet exemplaire.



Des signatures ont été réalisées comme celle d'une convention de partenariat en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale, la signature officielle du projet MOBELSOL par la Région Occitanie, l'Adème, Tecsol, Sunchain, Enedis et le Sydeel 66...



Edmond JORDA a clôturé chaleureusement les 2 jours de ce 9^{ème} Salon des Maires, des Elus locaux et des Décideurs Publics des Pyrénées-Orientales avant d'inviter les participants à se diriger vers un excellent buffet de terroir. ♦



LE CONGRÈS 2021 EN IMAGES



8 h45 - Le Congrès 2021 à RIVESALTES ouvre ses portes. Tous les congressistes visitent les stands autour d'un petit déjeuner.



9h30 - Les travaux sont ouverts par le Président Edmond JORDA entouré des membres du Bureau de l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales, ainsi que de Mme Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et de M. Étienne STOSKOPF, Préfet des Pyrénées-Orientales.



La parole est donnée à Jacques ARNAUDIES, Secrétaire général de l'AMF66, et en vidéo à Robert GARRABE, Trésorier de l'AMF66 afin de faire adopter le rapport moral et financier figurant sur le programme remis aux congressistes. Roger PAILLES, coordonnateur des commissions de l'AMF66 présente aussi en vidéo les travaux des commissions.



André BASCOU, Maire de RIVESALTES, exprime sa joie de recevoir le Congrès dans sa commune et souhaite la bienvenue à tous les Congressistes.



Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales s'adresse aux congressistes.

LE CONGRÈS 2021 EN IMAGES



Christophe MANAS, Maire de CORNEILLA-DELVERCOL et Conseiller Régional OCCITANIE - Pyrénées Méditerranée, représente la Présidente Carole DELGA empêchée et prend à son tour la parole...



Edmond JORDA, Président de l'AMF66 - prend ensuite la parole et s'exprime face aux élus locaux en dressant le bilan de l'année écoulée au sein de l'Association.



Le Préfet du Département, Etienne Stoskopf, prononce son discours de clôture. ♦



Depuis 2015, l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales (AMF66) honore la mémoire de Gino MASSAROTTO, Directeur de l'AMF66 de 1989 à 1999, en récompensant, par un trophée, des actions menées par les communes du département des Pyrénées-Orientales, seules ou en partenariat avec une intercommunalité ou une association, et favorisant le renforcement du

lien social et réalisées ou initiées dans l'année de la candidature ou celle qui la précède immédiatement.

Le trophée récompense une action favorisant :

- Le lien intergénérationnel ;
- Et/ou - L'intégration des handicapés dans la vie communale ;
- Et/ou - La culture dans les villages ou les quartiers.

Cette année, 6 communes du département ont candidaté et ont présenté les projets suivants :

- **MARQUIXANES** (Le parc des loisirs pour tous, un village au cœur du partage)
- **MAUREILLAS – LAS ILLAS** (Création d'un jardin intergénérationnel sur la commune)
- **POLLESTRES** (Mise en place d'une unité d'enseignement autisme en école maternelle)
- **PONTEILLA – NYLS** (Ponteilla fa temps – Expo photos Ponteilla d'Antan pérenne en intérieur et en extérieur)
- **PRADES** (Course d'orientation « Parcours Prades autrement »)
- **VINGRAU** (Mobilisés pour la réhabilitation du patrimoine)

La commune gagnante pour 2021 est MARQUIXANES et a remporté le trophée ainsi que la récompense de 3000 €, grâce au soutien de nos partenaires privilégiés (ENEDIS, CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE, et COM'MEDIA). ♦

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL 2021

DISCOURS DE EDMOND JORDA, PRÉSIDENT DE L'AMF66



Monsieur le Préfet,
Messieurs les sous-préfets,
Messieurs les sénateurs,
Madame et monsieur les députés,
M. Christophe Manas qui représente la présidente de Région Carole Delga,
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux,
Monsieur Robert Garrabé, qui représente la présidente du Département Hermeline Malherbe,
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,
Monsieur le maire de Rivesaltes, cher André,
Mesdames et messieurs les maires, adjoints et conseillers municipaux,
Monsieur le président honoraire de l'association, cher Guy ILARY,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs,
Mesdames et messieurs en vos qualités et grades respectifs,
Mesdames et messieurs,

Il aura donc fallu attendre près d'un an et demi, suite au renouvellement de nos instances en juillet 2020, pour enfin nous retrouver, réunis en assemblée générale. Je salue les nouveaux élus qui sont aujourd'hui présents en nombre et j'espère que comme les plus anciens, ils trouveront dans nos travaux et les échanges qui s'ensuivront, un intérêt réel dans la conduite des affaires communales et intercommunales.

Personnellement je ne boude pas le plaisir de ces retrouvailles chaleureuses, conviviales (dans le respect des gestes barrière bien sûr), mais surtout indispensables à la vie politique de nos communes et de notre département, tant nous avons besoin de porter haut et fort nos problématiques communes, tant nous voulons défendre et exprimer nos ambitions pour nos territoires.

Je souhaite avant tout remercier en votre nom à tous notre collègue André BASCOU, la ville de Rivesaltes et ses services, pour l'accueil qui nous est réservé.

André, comme à son habitude, nous reçoit avec générosité et bienveillance dans ces

magnifiques installations, qui sont, disons-le, de haut niveau et à l'image de cette commune qui compte depuis toujours dans le paysage de notre département. Il suffit de traverser les vignes, passer le pont Jacquet et saluer la statue de Joffre pour s'en rendre compte.

Rivesaltes, par sa renommée et son dynamisme occupe en effet une place particulière et participe à un équilibre territorial historique.

Un équilibre auquel, je le sais, nous qui avons conscience de faire partie d'une même communauté de destin, nous sommes farouchement attachés.

Mes remerciements iront également à nos partenaires, le premier d'entre eux est le Département qui nous soutient depuis l'origine bien sûr.

Il y a également ceux qui exposent sur les stands que vous avez trouvés à l'entrée. Ils participent également au succès de cet événement.

Un événement qui ne pourrait avoir lieu sans le travail de notre équipe de permanents : Nathalie Guardiola, Bernard Malanchini et Yannick Callarec, qui est arrivé il y a un an et qui a d'ores et déjà endossé avec efficacité le costume de directeur.

C'est une petite équipe déterminée et dévouée. Qu'ils soient ici remerciés pour le travail accompli tout au long de l'année. Notre association, qui suit le profond sillon creusé par Guy ILARY, est de plus, forte de la participation constructive des membres de son conseil d'administration, du travail des membres du bureau et des élus (maires, adjoints et conseillers municipaux), qui composent ses commissions.

En outre, nombreux sont ceux d'entre nous qui représentent leurs collègues et les communes au sein de divers groupes de travail et commissions externes. Ils donnent un peu de leur précieux temps, pour le bien commun. C'est une tâche méconnue mais indispensable et je les en remercie.

Alors bien sûr, comment ne pas évoquer les deux années écoulées, sans parler du fait majeur de l'épidémie de Covid 19, mais sans se laisser entraîner non plus dans une vision forcément pessimiste qui ne serait que partielle ?

Cette crise a été manifestement un révélateur de nos faiblesses comme de nos forces et en quelque sorte un accélérateur de particules qui fera ressentir ses effets sur plusieurs générations.

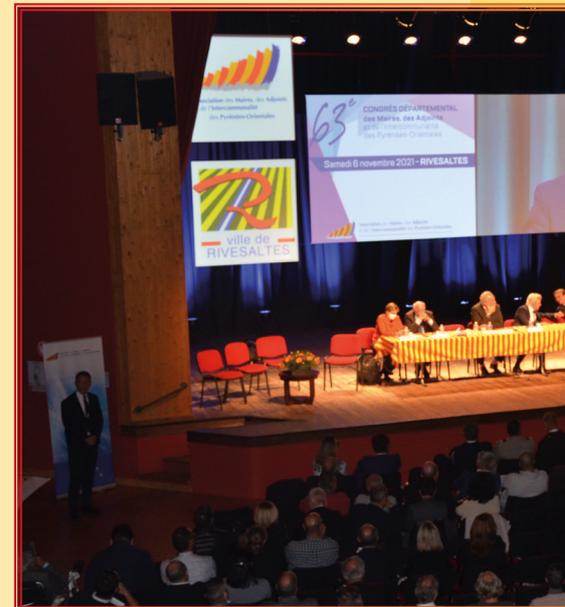
Cette crise va changer profondément nos relations au travail, à la production, aux mobilités, aux échanges, aux loisirs aussi.

Et puisque l'on parle de « crise », je voudrais m'attarder sur l'étymologie de ce mot. Le mot crise, en grec, associe

les sens de « décision » et de « jugement » ; la crise, est ainsi une décision, entre plusieurs choix possibles. Et j'ai le sentiment que pour nos sociétés, comme pour nos communes qui participent à la structuration sociale, politique, démocratique, économique de notre pays, l'heure des choix est à nouveau venue.

Pour paraphraser Winston Churchill, je dirais qu'il nous appartient désormais de faire le choix de prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne à la gorge !

Pour nous, le choix de l'organisation territoriale de notre pays, ayant pour base, pour cellule première, la commune, est déjà fait.



Comment aurions-nous traversé cette crise sans les maires et les élus locaux, sans ce maillage de proximité essentiel ? Je remarque d'ailleurs que tous ceux qui estimaient, à l'unisson d'une pensée un peu panurgique, qu'il y avait trop de communes en France, se sont tus pour quelque temps ou du moins ne sont plus audibles.

Quoi qu'il en soit, nos concitoyens ont pu se rendre compte, une fois de plus, du rôle primordial des maires, des communes et des intercommunalités.

Nous avons trouvé des masques, nous les avons parfois fabriqués, nous avons porté secours aux plus fragiles, nous avons rouvert les écoles, nous avons aidé le tissu économique et les commerçants, apporté des soutiens financiers, exonérés de certaines redevances, nous avons participé à l'ouverture des centres de vaccination... nous avons été ingénieux, agiles, efficaces et je dirais même efficaces !

Désormais, il nous faut profiter de la relance pour nous projeter dans un

développement économique qui prenne en considération les enjeux des transitions écologique, sociale et numérique, et pour cela, il faudra parfois savoir dépasser les limites territoriales de nos intercommunalités (mais j'y reviendrai plus tard).

Les choix qui nous font face, ils se traduiront aussi par les nouvelles lois qui seront votées par la représentation nationale.

En discussion au Parlement il y a la loi 3DS (ex 4D), 3DS pour Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification.

Il ne s'agira pas d'un big-bang territorial, c'est d'ailleurs assumé par le Gouvernement qui souhaite une pause nous permettant de digérer les lois Notre et MAPTAM.

Ce texte est en fait un ensemble de dispositions variées dans lesquelles je retiendrai 3 points.



En premier lieu la différenciation, dont nous attendons tant (peut être trop) et dont le principe est aujourd'hui inscrit dans le projet de loi. Elle a pour l'instant et selon le Conseil d'Etat lui-même, peu de valeur normative. Il nous faudra donc attendre les décrets d'application avant de nous réjouir.

Mais la différenciation peut véritablement redonner un nouvel élan à la décentralisation moribonde.

En second lieu, la prévention des conflits d'intérêt pour les élus.

L'application très maximaliste qui en est faite par le juge, par une méconnaissance de la réalité du fonctionnement de nos collectivités, nous met en danger permanent.

Imaginez que des collègues maires, tout simplement parce qu'ils n'ont pas quitté la salle du conseil municipal, sont désormais condamnés au pénal!

C'est une question démocratique majeure, ne nous y trompons pas.

Nous demandons donc une clarification

de cette notion et une protection des élus qui n'est pas une négation de leur responsabilité, mais un renforcement de celle-ci par un cadre juridique clair.

Enfin, je souhaite parler du rôle du Préfet, qui devrait être renforcé dans cette loi.

Le couple Maire-Préfet a été fortement promu par le pouvoir central et en particulier par notre Premier Ministre (je dis « notre » parce qu'il est catalan), Jean Castex, qui sait mieux que quiconque à quel point nous y sommes sensibles.

Et Monsieur le Préfet, en bon décentralisateur que nous sommes, nous les maires nous souhaitons que vous ayez effectivement plus de pouvoir!

Le Préfet doit clairement être le chef de tous les services déconcentrés dans le département, car lui seul est en capacité de réaliser le délicat exercice consistant à appréhender, de façon transversale, l'ensemble des problématiques, dans le sens de la poursuite de l'intérêt général.

Et je veux souligner, monsieur le Préfet, la grande qualité des relations qui sont les nôtres. Chacun dans son rôle bien entendu, avec parfois des positions différentes, mais avec une écoute réelle et une sincère volonté de travailler en commun.

Mais revenons à la notion de choix.

L'aménagement du territoire fait partie des choix majeurs.

La loi Climat et Résilience, dont l'objectif est d'atteindre à terme l'absence d'artificialisation nette, orientera à n'en pas douter, très fortement, l'aménagement du territoire sur les prochaines décennies.

Je rappelle que pour les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation est traduit par un objectif de réduction de la moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, par rapport à la consommation réelle observée au cours des 10 années précédentes.

C'est ce que l'on appelle le ZAN, dont JP BILLES a parlé, le zéro artificialisation nette.

Voilà un domaine dans lequel la différenciation pourrait prendre tout son sens!

Les décrets à venir devront donc, pour permettre un aménagement du territoire équilibré, tenir compte de la diversité et des évolutions des dynamiques démographiques et économiques.

Par ailleurs, cet objectif national ne doit pas entraîner une sanctuarisation des territoires au titre d'une compensation environnementale, en particulier en zone rurale, le risque étant d'accroître la fracture territoriale en poursuivant l'extension des zones urbaines.

Enfin, il serait souhaitable de privilégier la prise en compte, dans les plans et projets, avec la quantité d'espaces artificialisés, de la qualité des aménagements au regard d'objectifs plus larges.

De façon générale, j'estime que cette énième orientation (pardonnez

l'euphémisme), venant se superposer aux divers schémas supracommunaux et servitudes d'urbanisme, participe une fois de plus d'une recentralisation des politiques d'aménagement du territoire, pourtant décentralisées.

Alors perte de moyens (avec la baisse des dotations), perte de leviers fiscaux (avec la suppression de la TH), perte du lien entre la fiscalité et le territoire, éloignement de l'exercice de certaines compétences de proximité, donc délitement du lien démocratique avec nos concitoyens... il est aisé de dresser un sombre tableau des choix réalisés jusqu'à présent.

Mais en face, dans nos communes, petites patries dans la grande, que de proximité, que de lien social, que de dialogue, que d'innovations, d'inventivité, de créativité, que de générosité, de solidarité, que d'ambitions!

Chers collègues, mon rôle en qualité de président, sera de faire en sorte que notre association, que votre association, soit toujours à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets et vos ambitions légitimes.

Des projets et des ambitions, le monde rural en recèle, c'est une chance et un atout!

Oui, par certains aspects la ruralité souffre.

Elle manque de médecins, et ce n'est pas la seule.

Avec M. le Préfet et M. Jean-Marc BASSAGET, le sous-préfet de Céret, nous avons inscrit cette problématique en priorité sur l'agenda rural. Il nous faudra proposer des solutions concrètes et pragmatiques.

Elle manque d'ingénierie pour accoucher de ses projets, pour solliciter les subventions, monter les dossiers. Nous avons le devoir de remédier à cela, au-delà du dispositif étatique que représente l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, par des mécanismes locaux de solidarité.

La contractualisation est certainement un bon outil, mais le véhicule juridico-financier novateur que représente le Contrat de Relance et de Transition Énergétique doit absolument veiller à ce que les inégalités ne se creusent pas entre ceux qui sont suffisamment structurés pour répondre aux appels à projets et qui vont donc en capter la majeure partie, et ceux qui sont bien moins nantis et donc courent le risque de rester sur le bas-côté.

En outre, nos concitoyens qui font vivre la ruralité ont besoin de services publics et au public de proximité et de qualité. Nous serons, dans ce cadre, à l'association, très attentifs à toute réorganisation territoriale supplémentaire.

Je réaffirme ici que nous partageons une communauté de destin, nous sommes interdépendants les uns des autres, nous

nous complétons et nous enrichissons. Les territoires, suite à la phase de construction et de consolidation des intercommunalités, doivent se parler, dialoguer et commencer à réfléchir à des passerelles et des actions communes. C'est de l'intérêt de tous ! C'est pourquoi l'association proposera avant la fin de l'année, une réunion entre tous les présidents d'intercommunalité, pour lancer des pistes concrètes d'échanges et de coopération.

En outre, les sujets ne manquent pas : l'agriculture, la lutte contre les risques naturels, le tourisme et l'économie entre autres.

Sur le premier, l'agriculture, je crois profondément en une résurgence. On le voit, le monde change, les habitudes de consommation changent, les modes de production, raisonnés, locaux et qualitatifs sont plébiscités.

La crise de la Covid a mis en lumière ces nouvelles aspirations et notre département, son agriculture, ses agriculteurs, ont tous les atouts pour relever ces défis et être compétitifs.

Nous les maires, nous les responsables politiques, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour que nos territoires soient préparés à cela.

Je pense en particulier au foncier qui est la mère de toutes les batailles. Le foncier le plus intéressant doit être préservé et plus fortement remémbré pour être remis le moment venu à la disposition des agriculteurs.

Veillons à ce sujet à combattre avec détermination le phénomène de cabanisation. Monsieur le Préfet, je vous le redis, l'association est totalement disposée à signer avec vous et le Procureur de la République la charte de lutte contre la cabanisation. En effet, si nous n'y prenons garde, nos villages seront demain entourés de lotissements de mobil-homes.

De foncier, il en est également question lorsque l'on aborde la gestion des risques naturels.

Certains d'entre vous se rappellent certainement l'émoi qu'avait provoqué le porter à connaissance du Plan de Gestion du Risque Inondation (le PGRI). De très nombreux permis de construire étaient ainsi attaqués ou attaquables.

A l'époque j'avais participé à la demande de Guy ILARY et avec Jean-Paul BILLES à une réunion, plutôt tendue d'ailleurs, avec le Préfet CHOPIN. Celui-ci avait accepté de relâcher l'étreinte sur les « coups partis » et les dents creuses.

C'était déjà une première avancée, tangible, et M. le Préfet vous avez été fidèle à la parole de l'Etat depuis votre

prise de fonctions.

Ce *modus vivendi*, appelons-le comme cela, ne réglait cependant pas le problème de fond, à savoir la portée juridique du PGRI et son application concrète sur le droit des sols.

Les maires, très fortement interpellés par les avis rendus par les services de l'Etat, s'inquiétaient et s'inquiètent encore, à juste titre, à chaque délivrance de permis de construire.

C'est pourquoi j'ai proposé, en accord avec les présidents des SCOT Plaine du Roussillon et Littoral Sud, que notre association apporte une solution, pragmatique là encore, à ses adhérents. Avec l'aide d'un cabinet d'avocats nous avons donc rédigé le « guide d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sous le régime du PGRI ».

Entendons-nous bien, ne s'agit pas d'inciter les maires à nier les risques, ni à autoriser à tout va les constructions, cela serait réducteur et représenterait tout l'inverse de notre philosophie basée avant tout sur le sens des responsabilités. Il s'agit d'abord d'un accompagnement pour faciliter l'aide à la prise de décision dans une matière technique et qui engage, je le redis, les responsabilités de l'élu et de sa collectivité.

Aujourd'hui, la version 2 du PGRI va être portée à notre connaissance et va forcément entrer en confrontation avec de nombreux projets d'aménagement, dont certains sont déjà bien avancés mais n'ont pas pu connaître de concrétisation du fait de la nature même de ce que l'on appelle le temps administratif dans notre pays. Cette version 2 du PGRI, elle sonne à nos oreilles comme une injonction contradictoire tout de même.

Comment développer le tourisme (et en particulier chez nous un tourisme qui veut monter en gamme), comment développer l'économie (qui comme chacun le sait a besoin de foncier disponible et en particulier chez nous qui accusons un retard structurel dans ce domaine, avec de plus le poids que l'on connaît du BTP), comment accueillir les 5 000 nouveaux arrivants annuels et comment construire du logement social, si l'on n'admet pas de vivre avec le risque et de construire dans certaines zones soumises à un aléa acceptable ?

Comme à notre habitude, dans ce dossier, nous serons des partenaires constructifs. Un groupe de travail qui réunit les syndicats de bassins, les SCOT et l'Agence d'urbanisme sera constitué dans les prochaines semaines dans l'optique d'être une force de propositions pertinente.

J'estime pour ma part qu'il est impossible d'envisager l'aménagement d'un territoire et donc son avenir, à l'aune d'une seule politique publique.

Assurer une vision prospective et transversale, c'est le rôle de l'Etat stratège ;

Cet Etat, qui quoi que l'on en dise, a toujours soutenu ses territoires ;

Cet Etat qui est capable lorsqu'il en a la volonté, de mobiliser les énergies et les financements pour des projets structurants comme la LGV ou la RN116 ; Cet Etat qui sait proposer une libre contractualisation pour atteindre de grands objectifs ;

Un Etat, en somme, qui considère les élus locaux en véritables partenaires !

En conclusion alors que débute un nouveau mandat, je voudrais vous faire partager cette phrase de mon prédécesseur à la mairie de Ste Marie la Mer, Pierre ROIG.

Lorsqu'on lui demandait, lui qui a été maire pendant 37 ans, quelle était la principale qualité pour être maire, il répondait tout simplement « il faut aimer les gens ».

C'est vrai que nous les maires, nous aimons nos concitoyens et nous aimons l'âme singulière de notre commune.

Nous qui voyons cette France qui se morcelle, qui devient un Archipel comme le dit Jérôme FOURQUET, nous savons aussi que grâce à cette âme, insufflée par le désir de vivre ensemble et de perpétuer un héritage de valeurs partagées, nous possédons, non pas la compétence, mais le pouvoir énorme, de faire et refaire société chaque jour autour de la maison commune.

C'est pourquoi, portée par ce sentiment puissant, portée par la sincérité de nos engagements, portée par la réalité de nos actions (dans ce monde que l'on nous promet chaque jour un peu plus virtuel) je peux vous assurer que la commune, qui va forcément évoluer et s'adapter, est plus que jamais une idée d'avenir !

Mes chers collègues, il m'est impossible d'aborder dans mon allocution la totalité des thèmes et problématiques qui nous préoccupent, mais ce n'est pas seulement faute de temps, c'est aussi parce qu'il est désormais l'heure du débat. L'association est un espace d'expression démocratique, d'échanges et de tolérance. Nous savons que la diversité ne signifie pas la division et que l'union ne signifie pas l'uniformité.

La parole vous revient désormais.

Je vous remercie de votre attention. ♦

AMF66 INFOS

LE MAGAZINE MENSUEL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES, DES ADJOINTS ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ DES P.O.

Représentant Légal : Edmond JORDA, Président

Responsable de la Publication : Yannick CALLAREC, Directeur

Rédaction : Yannick CALLAREC, Bernard MALANCHINI

Mise en page et photos : Bernard MALANCHINI

Dépôt légal : en cours - ISSN : 2112-2105